

VILLE DE MOUGINS

Mougins, le 20 octobre 2011

LE MAIRE



CABINET DU MAIRE

Monsieur le Président,

Cher ami,

J'ai souhaité vous transmettre la copie du courrier que j'ai adressé à Monsieur MARIANI, Secrétaire d'Etat chargé des Transports concernant l'aéroport Cannes-Mandelieu.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Richard Galy

Le Maire,
Conseiller régional,

Richard GALY.

Pièces-jointes :

- courrier adressé à M. MARIANI

Monsieur Jean-Pierre GUINVARCH
Président de A.D.N.A.
364 chemin des Mitres
06580 - PEGOMAS

Mougins, le 20 octobre 2011

VILLE DE MOUGINS

LE MAIRE



CABINET DU MAIRE

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Cher Thierry,

Je me permets de m'adresser à vous au sujet des nuisances sonores occasionnées par l'activité de l'aéroport Cannes-Mandelieu.

Comme vous le savez certainement, de plus en plus d'avions survolent les communes du bassin de vie Cannes-Grasse, troublant ainsi la quiétude de nombreux riverains.

C'est pourquoi les élus, associations de riverains, membres de la SA ACA¹, de la DGAC et professionnels de l'aéronautique travaillent de concert, depuis maintenant plusieurs années, au sein de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport Cannes-Mandelieu afin de trouver des solutions permettant d'améliorer la situation. C'est ainsi que deux Chartes de l'Environnement ont été réalisées.

La première Charte signée en 2003 comportait 40 actions parmi lesquelles 28 ont été respectées. Toutefois, les résultats en termes de diminution des nuisances sonores n'ont pas été convaincants. Compte tenu de ces mauvais résultats en matière de nuisances aériennes, la deuxième Charte signée 2010, également composée de 40 actions, a été essentiellement rédigée autour de cet axe.

Parmi les actions figurant dans cette deuxième Charte, les principales² ont été obtenues par Michèle Tabarot, Député-Maire du Cannet, Henri Leroy, Maire de Mandelieu-La Napoule et moi-même auprès de votre prédécesseur, Monsieur Dominique Bussereau.

Aussi, l'aéroport dispose aujourd'hui des outils permettant d'identifier les aéronefs ne respectant pas les procédures d'approche, d'atterrissage et de décollage. Toutefois, il reste encore à édicter les arrêtés ministériels permettant à l'ACNUSA de sanctionner les différents manquements sur la plateforme Cannes-Mandelieu.

Monsieur Thierry MARIANI
Secrétaire d'Etat
Ministère de L'écologie et
du Développement Durable
Hôtel de Roquelaure
246 Boulevard Saint Germain
75007 PARIS

.../...

Des campagnes de sensibilisation des pilotes ont le mérite d'exister mais celles-ci doivent être impérativement suivies d'actions répressives afin d'obtenir des résultats concrets et rapides.

Les résultats en matière de sécurité routière attestent de la nécessité de conjuguer les actions préventives et répressives. La crainte d'être verbalisé est malheureusement à ce jour le seul moyen de faire respecter le code de la route et de réduire ainsi le nombre d'accidents et de tués sur les routes. Les pilotes et compagnies aériennes de l'aéroport Cannes-Mandelieu seront bien plus vigilants et bien plus respectueux des populations survolées une fois qu'ils sauront que leurs écarts injustifiés pourront être sanctionnés.

Par ailleurs, nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre le bilan de cette deuxième Charte pour parvenir à la même conclusion que la première. Il est donc impératif de permettre à l'ACNUSA de disposer de pouvoirs coercitifs le plus rapidement possible sur l'aéroport Cannes-Mandelieu.

Enfin, compte tenu du désengagement de l'Etat, actuellement actionnaire majoritaire de la SA ACA, en 2013, la mise en place de pouvoirs coercitifs avant cette date permettrait d'apaiser les inquiétudes des riverains concernant le devenir de l'aéroport.

C'est pourquoi je vous prie de bien vouloir prendre tous les arrêtés nécessaires permettant à l'ACNUSA de bénéficier de pouvoirs coercitifs pour l'aéroport Cannes-Mandelieu.

Je vous demande donc de bien vouloir m'accorder un rendez-vous, à votre convenance, en présence de Madame Tabarot et Monsieur Leroy au Ministère.

Comptant sur votre soutien afin d'améliorer le quotidien des populations survolées dans le bassin de vie Cannes-Grasse, et dans l'attente de vous rencontrer,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire d'Etat, l'expression de ma haute considération.

Très amicalement à toi.

Le Maire,
Conseiller régional,


Richard GALLY.

¹SA ACA : Société Anonyme des Aéroports de la Côte d'Azur

² - Contrôle de l'activité de l'aéroport par l'ACNUSA,
- Classification de l'aéroport en catégorie B,
- Mise en place d'un système de suivi des trajectoires et de mesure de bruit,
- Respect des ronds bleus,
- Limitation du trafic des hélicoptères.

Copie adressée à :

- Madame Dominique MALLEMANCHE, Sous Préfète des Alpes MARitimes
- Madame Michèle TABAROT, Député-Maire du Cannet
- Monsieur Henri LEROY, Maire de Mandelieu-la-Napoule
- Monsieur André ROATTA, Maire de la Roquette-sur-Siagne
- Monsieur Gilbert PIBOU, Maire de Pégomas
- Monsieur Jean-Pierre GUINVARCH, Président de l'A.D.N.A.
- Monsieur Roland LYSEE, Président de L'A.D.E.C.
- Madame Patricia LEMOYNE DE FORGES, Président de l'A.C.N.U.S.A.